



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N°18/2013

**Concerne : création d'un éclairage public aux chemins de l'Arzillier et des Orchez ;
remplacement des têtes de candélabres – Demande d'un crédit de
construction**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande pour un crédit de construction d'un montant de CHF 225'000.-- (deux cent vingt-cinq mille francs), en vue de la création d'un tronçon d'éclairage public aux chemins de l'Arzillier et des Orchez ainsi que le remplacement de têtes de candélabres.

1. Préambule

Le trafic automobile et la sécurité des piétons font l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité. Régulièrement, l'Exécutif propose au Conseil communal de compléter le réseau de l'éclairage public.

Chemin de l'Arzillier :

Il y a 10 ans, l'éclairage public a été posé dans la forêt du chemin de Montéclard au chemin de l'Arzillier sortie de la forêt, cette année nous allons compléter ce tronçon de la sortie de la forêt au chemin des Croisettes (voir plan annexé).

Chemin des Orchez :

Suite à la modification du quartier de la Jaquière, l'éclairage public du chemin des Orchez a été supprimé sur le tronçon entre la route de Berne et le chemin de la Pécholettaz. De ce fait, il est urgent de rétablir la situation d'antan (voir plan annexé).

Changement des têtes de candélabres sur le réseau d'éclairage public de la commune d'Epalinges :

Comme annoncé par le service de l'éclairage public de la Ville de Lausanne, les ampoules actuelles des candélabres ne seront plus livrables d'ici 2014, ceci pour des raisons d'économies d'énergie et législation fédérale.

En conséquence, nous devons changer les têtes des candélabres pour qu'elles soient compatibles avec les nouvelles ampoules qui sont plus économiques (moins gourmandes en énergie) et conformes aux normes en vigueur.

2. Travaux projetés

Chemin de l'Arzillier :

Fouille à partir du chemin des Croisettes le long du chemin de l'Arzillier pour rejoindre l'éclairage qui se trouve à l'entrée de la forêt, ainsi que la construction de 8 socles de candélabres.

Fourniture et pose de 8 candélabres avec le tirage des câbles.

Chemin des Orchez :

Effectuer 10 sondages et construction de 8 socles de candélabres.

Fourniture et pose de 8 candélabres avec le tirage des câbles.

Changement des têtes de candélabres :

Fourniture et pose de 200 nouvelles têtes de candélabres. Travaux effectués par la ville de Lausanne.

3. Planning

Ces travaux se dérouleront entre les mois de septembre et fin octobre, selon la disponibilité du service de l'éclairage public de la Ville de Lausanne.

4. Coût des travaux

Selon les devis établis sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

Travaux de génie civil ch. de l'Arzillier	CHF	50'000.--
Eclairage public ch. de l'Arzillier	CHF	20'000.--
Travaux de génie civil ch. des Orchez	CHF	30'000.--
Eclairage public ch. des Orchez	CHF	20'000.--
Eclairage public changement des têtes de candélabres	CHF	100'000.--
Divers et imprévus	CHF	5'000.--
Total TTC	CHF	<u>225'000.--</u>

C'est donc un crédit de CHF 225'000.-- (deux cent vingt-cinq mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 6'300.-- (taux moyen de la dette au 31.12.2012 : 2.52%).

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 18/2013 du 13 mai 2013,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 225'000.--** (deux cent vingt-cinq mille francs) pour la création d'un éclairage public aux chemins de l'Arzillier et des Orchez ainsi que le changement de têtes de candélabres, tel que présenté dans le présent préavis;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 13 mai 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

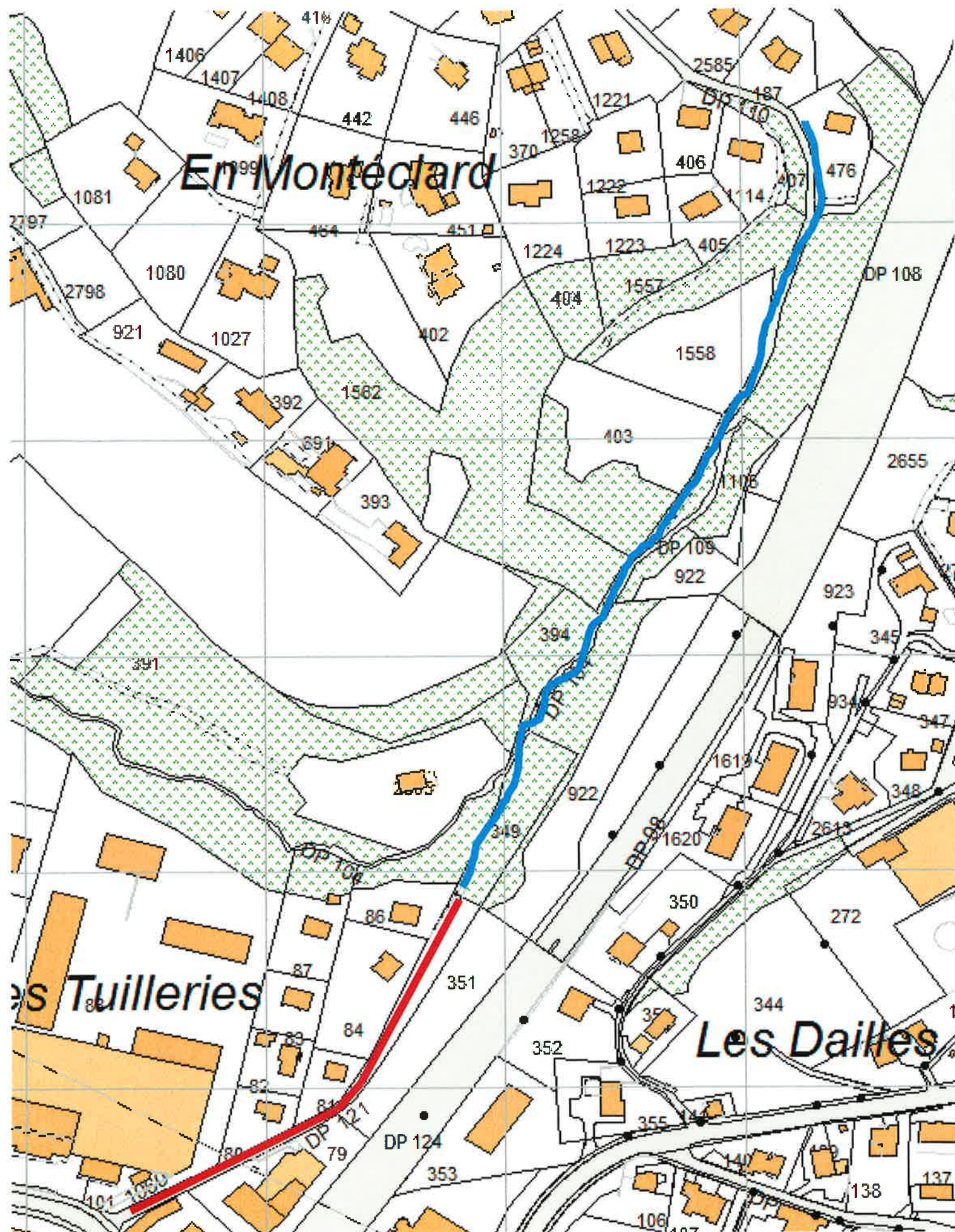
Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : plans de situation

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard



Sentier éclairé actuellement
Projet d'éclairage

